Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX

TELEPHONE -- Numéro 3.38 — TELEPHONE

Les revendications des peintres

Ce que nous entendons faire, ce n'est pas l'énumération brève et sèche des revendications présentées par les ouvriers peintres à leurs patrons.

Ceux-ci ont reçu une lettre explicative qu'ils auront le temps d'étudier à loisir ; nos lecteurs, travaillant du matin au soir, n'auraient pas, eux, la même facilité. C'est pourquoi nous allons, reprenant la lettre adressée à MM. les membres de la corporation des entrepreneurs de peinture, en extraire tout ce qui servira à montrer combien les propositions des peintres sont raisonnables, sensées, justes, équitables, combien elles sont dignes d'être sérieusement étudiées et prises en considération.

Envoyée le 5 janvier, la lettre déclare tout d'abord que le nouveau tarif ne serait applicable qu'en avril. Très sages, les salariés laissent donc aux patrons le temps de se retourner, de prendre leurs mesures, afin qu'il n'y ait pas d'à coups.

Puis, on fixe le minimum de salaire réclamé pour chaque catégorie d'ouvriers : peintres, 0 fr. 50 ; vitrier, 0 fr. 55 ; tapissier-colleur, 0 fr. 55 ; décorateur, 0 fr. 60.

Est-ce trop demander ? Nous laissons le public juge, sûr d'avance de son verdict.

Le syndicat fait remarquer, en effet, qu'à Roubaix, les salaires sont inférieurs à ceux des grandes villes voisines. A Lille, les prix sont en moyenne supérieurs de *plus de* 0,05 l'heure. La main-d'œuvre serait-elle donc inférieure à Roubaix ? C'est peut-être l'avis d'un Motte du boulevard Gambetta, qui s'en fut chercher des ouvriers à Paris, pour remettre sa maison à neuf. Ce n'est pas le nôtre, ce n'est pas celui de la population roubaisienne.

Suit un article sur les blouses ou surtouts que l'entrepreneur, employant la céruse, est dans l'obligation de fournir à ses ouvriers.

Le syndicat demande la gratuité des blouses et l'entretien à la charge du patron employant la céruse. C'est encore on ne peut plus juste, mais qu'on nous permette de demander aux patrons d'aller, tout de suite, jusqu'au bout, et de supprimer cette tueuse de travailleurs qu'est la céruse. Ce serait infiniment préférable à la blouse, même gratuite.

Il ne faudra pas plaider bien longtemps pour convaincre tout le monde de la légitimité des revendications en ce qui concerne les indemnités de déplacements. Toutes les catégories du bâtiment sont indemnisées, comme le font remarquer les peintres qui réclament : lorsque l'ouvrier pourra revenir chez lui tous les jours, un dîner de 0 fr. 60, plus le train ou le tramway.

Un dîner de 0 fr. 60, ce n'est certes pas exagéré et personne ne saurait admettre qu'un travailleur se trouve dans *l'obligation* de payer son voyage lorsqu'il part pour le compte de son patron.

Pour l'ouvrier travaillant trop loin et obligé par là même, de loger hors de chez lui : journée entière à minimum de salaire de 0.50 l'heure pour l'ouvrier peintre et le surplus pour les autres catégories, paiement intégral de la pension à la charge du patron, 2 fr. 50 au moins, et comme l'ouvrier ne peut être tenu constamment ou trop longtemps loin de sa famille : retour gratuit tous les huit jours, lorsqu'il n'y aura pas une distance supérieure à 80 kilomètres. Au-delà de ce trajet, retour gratuit tous les quinze jours pour 48 heures, dont une journée serait payée par le patron.

Nous touchons à la fin de notre tâche. Le reste concerne les heures de travail.

Le syndicat réclame la journée de dix heures que presque tous les ouvriers ont déjà obtenue. Il fait remarquer qu'il y aura, de cette façon, moins de chômeurs l'hiver et qu'il y a, par conséquent, dans cette diminution des heures de travail, une question d'humanité.

Il demande que le travail des dimanches et fêtes soit payé à raison de trois heures pour deux et, en tout cas, les seize heures et demie habituelles, lorsqu'il aura dépassé deux heures de l'après-midi.

Enfin, tout travail de nuit qui commencerait le soir à huit heures pour finir le lendemain à six heures du matin serait compté pour vingt-quatre heures au minimum de 0 fr. 50 l'heure.

Et, c'est tout. Espérons que les patrons comprendront le bien fondé des revendications d'ouvriers qui — comme ils le montrent — sont moins payés que leurs camarades des villes environnantes.

R. L.

UNE ADROITE VOLEUSE. — Voir aux Informations Régionales.

SUITES MORTELLES D'UN ACCIDENT DE TRAVAIL

A la Société anonyme de filature, rue Boucher-de-Perthes, Fidèle Swinnort, rattacheur, âgé de 50 ans, demeurant 4, rue Jacquart, était occupé à nettoyer une planche d'un métier à filer lorsqu'un morceau de bois lui entra sous l'auriculaire droit, lui faisant une blessure qui ne sera guère guérie avant une trentaine de jours.

Voilà ce que nous disions hier. Or, le pauvre malheureux est mort le jour même et le docteur Bôle fera l'autopsie demain pour déterminer les causes de ce décès.

Nous devons faire remarquer dès aujourd'hui que *l'accident arrivé vers la fin de décembre*, ne fut déclaré que mercredi dernier, non par les patrons mais par les soins du syndicat des métallurgistes.

On se moque vraiment des ouvriers.

COMMENCEMENT D'INCENDIE

Hier matin, vers 7 heures, un commencement d'incendie a éclaté dans une maison inhabitée, actuellement en réparation, 42, rue Neuve.

Les ouvriers qui y travaillent, ayant allumé un réchaud à cause du froid, se sont aperçus quelque temps après que les planchers du rez-de-chaussée et du premier étage avaient pris feu.

Avertis de suite, les pompiers casernés, sont arrivés aussitôt et se sont rendus maîtres du feu en quelques instants.

Les dégâts sont estimés à 1500 francs.

CONTREMAITRE EBOUILLANTE

C'est au peignage de l'Epeule, rue Heilmann, que l'accident est arrivé.

Emile Depauw, âgé de 34 ans, contremaître de savonnerie, demeurant rue de l'Epeule, cour Chevalier, 7, a reçu de l'eau bouillante sur le pied droit et a été brûlé assez gravement aux orteils.

Le docteur Lepers, qui lui a donné des soins, a prescrit trois semaines de repos.

POUR LES PINCHONNEUX

Le citoyen Briffaut, conseiller général du canton Nord de Roubaix, qui s'occupe activement de faire rapporter l'arrêté concernant les pinchonneux, a reçu diverses délégations de Roubaix, Wattrelos et environs. Il a déjà fait de nombreuses démarches et ira, dès aujourd'hui, avec ses collègues socialistes du Conseil général, présenter à M. le préfet les desiderata des amateurs de pinsons et demander de faire droit au plus vite à leur demande.

— Dimanche 12 janvier, à cinq heures, aura lieu une réunion générale « Au Vieux Pinsonneux », chez Calonne, rue Turgot, 14. Le comité rappelle que les listes de pétition doivent être rapportées pour dimanche au plus tard.

UN EGOUT DANGEREUX

C'est dans la rue Guillaume-Lefebvre, tout auprès de la rue de Rocroi qu'il se trouve, et il serait, croyons-nous, urgent de le réparer au plus vite, sinon on peut s'attendre à enregistrer des accidents.

En effet, la grille est absente depuis un bon moment déjà et un passant ou des enfants risquent de disparaître dans le trou béant qui semble placé là exprès pour les happer au passage.

Nous espérons qu'il suffira d'indiquer le danger pour qu'on s'occupe de faire remettre une grille.

UNE SIMULATRICE

Hier matin, une femme allait d'estaminet en estaminet, boulevard de Belfort, les yeux hagards, débitant des propos incohérents, refusant de partir des maisons où elle était entrée. Justement intrigué, le tenancier de l'estaminet de la « Paix », qui avait eu à subir sa visite, s'en fut au commissariat du 3e arrondissement. On fit venir la femme et on reconnut qu'on se trouvait en présence de Marie Tonneau, demeurant rue d'Alger, qui, depuis quelques jours, a quitté son mari parce que, *paraît-il, celui-ci l'avait traitée d'* « *ivrogne* ».

Sa mère, qui habite rue Beaurewaert, refusant de la recevoir, on la fit conduire au commissariat du 5e arrondissement, mais comme on ne pouvait relever aucune contravention contre elle, force fut de la remettre en liberté.

Aussi, dans l'après-midi, revit-on la pseudo-folle sur le boulevard de Belfort, où elle recommença ses extravagances qui n'effrayèrent plus personne.

LES CHUTES

Nous en avons deux aujourd'hui et toutes deux semblent assez graves, l'une surtout, au sujet de laquelle le docteur réserve son pronostic.

Parfait Dujardin, treize ans et demi, apprenti chaudronnier, demeurant rue Voltaire, cour Dufaye, et employé chez Leveugle frères, 112, rue de l'Ommelet, est tombé sur une tôle se faisant des plaies à l'index, au médius et à l'auriculaire droits.

Le docteur, en présence de la gravité des blessures, appréciera seulement dans douze jours.

— La victime de l'autre chute est Auguste Stevens, 19 ans, rattacheur, demeurant rue Germain-Pilon et employé chez Cavrois-Mahieu, filateur, rue Carpeaux. Ayant glissé sur le sol huilé, il s'est fait une entorse de l'articulation carpienne et cela lui vaudra trois semaines au moins de demi-salaire.

ENTRE CAISSE ET MURAILLE

Cela ne semble pas grave un accident, lorsqu'on lit : contusion de la main gauche. Néanmoins, cette contusion forcera Georges Delannoy, emballeur, demeurant rue Decrême, cour Foveau, à recevoir, pendant un mois les soins de son docteur.

Employé chez Freval-Lebon et fils, rue de l'Espérance, il était occupé à charger des caisses déposées en magasin, lorsque sa main gauche fut prise entre une de ces caisses et la muraille, lui faisant la grave contusion dont nous parlons.

VOILA LE VITRIER !

Il est clair qu'Arthur Debruyne, marchand ambulant, âgé de 22 ans et demeurant à Clerkem, en Belgique, était dans un tel état qu'il lui devenait très difficile de retrouver la frontière pour sortir de France et rentrer chez lui. Mais ce n'était pas une excuse valable pour passer son poing à travers un carreau de l'estaminet Vogels, 40, rue de Blanchemaille. C'est ce qu'ont pensé les agents Petit et Wienne, qui l'ont mis en état d'arrestation.

Debruyne, qui s'était, du reste, blessé au poignet dans sa lutte contre la vitrine de l'estaminet, a reçu les soins du docteur Dupont, du Blanc-Seau, avant de se voir dresser la contravention d'usage.

FANFARE « LA PAIX »

La commission de la fanfare ouvrière « La Paix », prie les camarades sachant jouer le clairon et désireux de faire partie de la société, de bien vouloir assister à la réunion spéciale, qui aura lieu le dimanche 12 janvier, pour passer l'examen du chef, à neuf heures du matin.

A L'HOPITAL

On a admis hier, à l'Hôtel-Dieu, une vieille femme, Marie Casier, âgée de 77 ans, demeurant rue Charlemagne, 73. La pauvre femme allant, ces jours derniers, chercher ses jetons au Bureau de bienfaisance, a fait une chute et s'est fracturé l'avant-bras droit.

EN SERRANT UNE PIECE

C'est en serrant une pièce sur son métier que Jeanne Lepape, coupeuse de velours s'est donné un effort au genou droit, chez MM. Motte-Bossut fils et Mengers.

La coupeuse, qui habite rue Mirabeau, à Croix, a été transportée à son domicile et a reçu les soins du docteur Barroyer qui a prescrit trois semaines de repos.

Soldes avant inventaire. — Galeries Lilloises, rabais considérables sur les marchandises dont l'écoulement immédiat est décidé. 5097-4.

ON A TROUVE

Mme Juliette Vanseveren, demeurant boulevard de Metz, 138, a trouvé un derrière de tombereau.

— Mlle Madeleine Marcelli, demeurant rue du Bois, a trouvé, il y a quelques jours, rue de la Gare, une montre en or pour dame.

COTE DE LA LAINE

Roubaix, 10. — On a coté ce matin en Bourse : 5,40 janvier; 5,30 février A; 5,27 mars; 5,25 avril A; 5,25 mai; 5,22 juin; 5,21 juillet; 5,20 août; 5,20 septembre; 5,17 octobre; 5,17 novembre; 5,15 décembre.

Affaires enregistrées en Bourse à midi : 15.000 kilos sur mai à 5,15; 5.000 sur avril à 5,17; 5.000 sur septembre à 5,12; 10.000 sur février à 5,22; 5.000 sur janvier à 5,30; 5.000 sur janvier à 5,32; 5.000 sur février à 5,25; 5.000 sur mars à 5,20; 5.000 sur mars à 5,22; 5.000 sur janvier à 5,22; 30.000 sur mai à 5,25; 20.000 sur avril à 5,25; 25.000 sur mars à 5,27; 10.000 sur septembre à 5,20; 10.000 sur mars à 5,25; 5.000 sur février à 5,32. — Total 165.000 kilos.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS

EN PORTANT UN SAC. — Eugène Debusschère, demeurant rue Descartes, fort Sion, garçon brasseur chez Emile Schoonackers, rue Descartes, *s'est donné un effort en portant un sac de grain*. Il devra chômer quinze ou vingt jours.

LES ENTORSES. — Chez Browaeys de Geyter et fils, teinturiers, rue Saint-Maurice, Jean Leclercq, rameur, âgé de 17 ans, demeurant rue de Maubeuge, cour Loridan, s'est fait une entorse de l'épaule droite en soulevant une pièce de drap. Il devra chômer quinze jours.

PIED ECRASE. — Chez Dujardin frères, négociants en charbons, rue de l'Ouest, Victor Hubaut, charbonnier, a reçu un tréteau sur le pied gauche qui a été fortement contusionné. Coût : 15 jours de chômage.

— Chez Ryo Catteau, constructeurs, rue Pellart, le même accident s'est produit jeudi matin. Gaston Potié, âgé de 21 ans, raboteur, demeurant à Croix, rue Mirabeau, forgeait une pièce mécanique, le marteau se démancha et lui tomba sur la jambe et le pied droits, qui furent contusionnés. Quinze jours ont été jugés nécessaires pour la guérison.

BLESSE A L'EPAULE. — Jules Glorieux, tisserand, demeurant rue Rossini, et employé chez Auguste Lepoutre, rue Saint-Antoine, a reçu un coup de bras de chasse sur l'épaule. Le blessé en aura pour trois semaines.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

SOCIETE DE GEOGRAPHIE. — *La neuvième conférence de la saison aura lieu dans le Grand* Amphithéâtre de l'Ecole Nationale des Arts Industriels, aujourd'hui samedi 11 janvier 1908, à huit heures et demie du soir, et aura pour sujet : « Impressions d'un voyage en Corse », par Mme Séverin, directrice du Collège de jeunes filles de Roubaix, officier de l'Instruction publique.

ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ELEVES DE L'INSTITUT TURGOT. — La commission a la douleur de faire part aux membres de l'Association de la mort du camarade Léon Wante, ancien secrétaire, décédé mercredi soir, en son domicile, à Paris, à l'âge de 30 ans.

Ses funérailles auront lieu à Roubaix, aujourd'hui matin. Les Turgotins sont priés d'y assister.

Réunion chez ses parents, 61, rue d'Alsace, à 9 heures un quart.

ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DE *L'ECOLE NATIONALE DES ARTS INDUSTRIELS*. — Les sociétaires sont priés d'assister aux obsèques de Léon Wante, membre du groupe tissage. Assemblée, rue d'Alsace, 54.

CERCLE MODERNE. — *Section chorale mixte.* — Ce soir samedi, à 8 heures et demie, répétition partielle pour toutes les parties.

Section symphonique. — Dimanche matin, à 11 heures, mise à l'étude de nouveaux morceaux.

MOUVEMENT SOCIAL

SYNDICAT DES JARDINIERS. — Les membres du Syndicat des ouvriers jardiniers sont invités à assister à l'assemblée générale qui aura lieu dimanche prochain 12 janvier, à 4 heures de l'après-midi, au local habituel, estaminet Clovis Clarisse, rue du Moulin, 73 bis.

Présence du citoyen H. Lefebvre, secrétaire du Syndicat textile.

LIBRE-PENSEE SOCIALISTE ROUBAISIENNE. — *La réunion aura lieu le dimanche 12 janvier* 1908, à 6 heures du soir, Plat d'Or, Grande-Place, 9.

Ordre du jour : Fête des enfants.

Théâtre, Fêtes et Concerts

THEATRE DU FONTENOY. — Demain dimanche, *à 6 heures du soir, grande représentation : L'Attaque du Courrier de Lyon*, drame en 5 actes et 6 tableaux, et le *Fils Surnaturel*, comédie en 3 actes.

MADAME SANS-GENE. — C'est bien le 12 janvier, matinée et soirée, que sera donnée dans notre ville *Madame Sans-Gêne*, dont tous les actes sont ravissants, ce qui plaît, ce qui amuse, c'est l'ingénieuse diversité, la merveilleuse combinaison de scènes épisodiques et de détails ingénieux.

ETAT CIVIL

de ROUBAIX du 10 janvier 1908

Naissances. — Robert Vermeeren, boulevard Gambetta, 226. — Joseph Tricot, rue Blanchemaille. — Henri Moine, rue Blanchemaille. — Aline Houttemane, rue de l'Industrie, 89. — Georges Roussel, rue d'Alger, 24. — Jean-Baptiste Denturcq, rue de la Paix, cour Lefebvre, 9. — Paul Volckaert, rue Ma Campagne, cour Flamencourt, 10. — Carlos Tettelein, rue de l'Epeule, cour Laureyns, 15. — Germaine Sonneville, rue Blanchemaille. — Arsène Ghesquière, rue Rollin, 48. — Louise Devos, rue Desaix, cour Boguert, 5.

Publications de mariages. — Alfred Evrard, menuisier à Tourcoing, et Sidonie Parent, servante, Grande-Rue, 56. — Jules Bastin, rattacheur, rue de la Lys, 19, et Marguerite Thiebaut, soigneuse, rue de la Thys. — Henri Carels, journalier, rue du Tilleul, cour Loridan, 3, et Mathilde Wittebolle, étirageuse, rue Lannes, 25. — Jules Bayart, débardeur à Wattrelos, et Flore Demeirleir, couturière, rue de Tournai, 31. — Bernard Ruyssers, ébarbeur, rue des Fondeurs, cour Fremaux, et Régine Mondelaers, ménagère, rue des Fondeurs, cour Fremaux, 4. — Edouard Desbonnets, sellier, quai de Dunkerque, et Germaine Vanackère, couturière, rue de l'Alma, 266. — François Spilhooren, sans profession à Malo, et Eugénie Deheeger, sans profession, à SaintOmer. — Charles Huet, ouvrier en tissage d'art, rue du Manège, 1, et Agnès Masurel, sans profession, boulevard de Paris, 114. — Paul Hollemaert, mécanicien à Tourcoing, et Jeanne Dapsens, bobineuse, rue Turgot, 156. — Charles Vangermez, employé de commerce, rue de Lanoy, 47, et Germaine Deledicque, doubleuse, rue d'Ooran, 59. — Bernard Bambrugge, chauffeur, rue d'Alger, cour Desgardin, 2, et Félicie Moine, peigneuse, rue Fontenoy, cour Gadenne, 9. — Achille Declercq, journalier, rue Watt, cour Six, 33, et Julia Mercier, soigneuse, rue du Tilleul, cour Delobel, 2. — Benoit Dujardyn, aiguiseur, rue de la Balance, 29, et Marie Lemaire, étirageuse, rue Monge, cour Delplanque, 12. — Alphonse Wagnon, menuisier, rue de Soubise, 69, et Mathilde Lenne, sans profession, rue Pellart, 107. — Eugène Delgrange, employé de commerce, rue des Lignes, 5, et Léopoldine Bracke, couturière, rue des Charpentiers, 22. — Alfred Dubrulle, tisserand, rue du Coq Français, 205, et Marie Alleins, tisserande, place de l'Abattoir, 4. — Henri Poulin, teinturier, rue Sainte-Elisabeth, 17, et Honorine Lepers, ménagère, rue Sainte-Elisabeth. — Léon Gœthals, apprêteur, rue du Fort, 102, et Célina Vermeersch, tisserande, rue du Nouveau-Monde, fort Masure, 28. — François Bupels, charretier, rue Fosse-aux-Chênes, 51, et Maria Van Coster, bobineuse, rue Fosse-aux-Chênes, 51. — Julien François, soldat au 148e régiment d'infanterie à Givet, et Hélène Laga, piqurière, rue Lavoisier, 2. — Gustave Moreau, fileur, à Sains-du-Nord, et Mathilde Burldan, soigneuse, à Sains-du-Nord. — Cyrille Gruwez, garçon charcutier à Roubaix, et Elodie *Bryon*, cuisinière à Lille. — Oscar Ruysschaert, soigneur à Wattrelos, et Marie Lekens, soigneuse à Wattrelos. — Alfred Putman, voyageur de commerce à Saint-Gilles-Bruxelles, et Marie Blanckaert, demoiselle de magasin à Courtrai. — Hector Blas, voyageur de commerce à Saint-Quentin, et Marguerite Delatte, déchiqueteuse à Saint-Quentin. — Charles Callant, ouvrier carrossier, à Wattrelos, et Julienne Callenaere, doubleuse, à Wattrelos.

Décès. — Augustine Pelmand, 58 ans, gouvernante, rue du Chemin de Fer, 35. — Charles Mallé, 42 ans, maçon, rue Blanchemaille. — Georges Weyer, 58 ans, négociant en tissus, rue Chanzy, 23. — Marie Glorieux, 69 ans, sans profession, rue Barbieux. — Fidèle Swinvort, 49 ans, rattacheur, rue Jacquart, 4. — César Duprez, 75 ans, sans profession, rue de l'Avocat, 44. — Jean Vanstaenbrugge, 64 ans, mécanicien, rue du Fontenoy, cour Moreau.

GAZETTE TOURQUENNOISE

BUREAUX : 1, rue de Roubaix

Le nègre et l'antisémite

Voici, très fidèle, je vous prie de croire, la relation d'une scène vécue.

L'autre soir, une soudaine bourrasque m'avait obligé à chercher abri dans un estaminet voisin de la gare. Il est inutile que je vous dise lequel. Des gens y jouaient aux cartes ; d'autres s'essayaient à des variations sans intérêt sur l'hostilité de la température. Je m'y ennuyai copieusement et je cherchais, à votre intention, lecteurs, le sujet d'un article presque inédit, lorsqu'un nègre entra. Un nègre très authentique. Il était couvert d'une vieille peau de mouton et portait en bandoulière un accordéon de taille respectable. Il s'installa près du poêle et chanta, en s'accompagnant lui-même, une ballade irlandaise, naïve et douce. Les regards des consommateurs convergèrent vers le nègre. Pourquoi le tairais-je ? On le lui décocha quelques quolibets ; une dame cria très fort que c'était un espion. La trouvaille était, n'est-ce pas, tout à fait ingénieuse. Mais le nègre feignait de ne pas entendre les méchants propos qu'il motivait malgré lui. Très digne, il achevait sa ballade, puis s'étant levé, dansait le plus étourdissant des « cake-walz ».

J'avais un peu pitié du pauvre diable qui se trémoussait désespérément. On continuait à le regarder sans bienveillance.

La danse finie, rares furent les sous que l'on déposa dans la sébille qu'il tendit. Comme après la quête, il cherchait des yeux une table où s'accouder, je lui indiquai une place libre, auprès de la mienne.

Ce noir chemineau, dont chacun semblait se défier, avait tout de suite conquis ma sympathie. Nous causâmes. En un mauvais français, aggravé de mots d'argot anglais, il entreprit de me conter ses aventures. Il en avait connu de singulières, le malheureux. Il se rendait à Paris à pied, tout simplement. Il n'ignorait ni la brutalité des policemen de Londres qui mettent la main *au collet des tristes errants sans leur demander* d'explications, ni l'arrogance des gendarmes belges, magnifiquement galonnés, qui vous réclament à tout instant vos papiers et ne prennent presque jamais la peine de les lire. Mais c'étaient surtout les policemen qui semblaient hanter l'imagination du nègre. « Aoh, policemen ! » faisait-il avec l'effroi d'un homme qui sait ce qu'il *ne coûte de vivre en marge de la société.*

Parfois il interrompait son récit pour rire d'une *situation difficile dans laquelle il s'était trouvée* et son rire était comique et navrant. Je m'étonnai de ce que le vagabond eut encore le courage de rire, après toutes les épreuves qu'il avait subies sans pouvoir s'en plaindre. J'admirai sa résignation et sa confiance en la vie. Car il n'avait pas *l'air de vouloir céder au découragement et il se* frottait les mains de contentement en parlant de *Paris qui lui apparaissait sans doute comme la* ville de bon accueil, où l'on ne bafoue pas les pauvres nègres.

Or, la porte de l'estaminet fut violemment ouverte et un monsieur corpulent, presque obèse, couvert d'une opulente pelisse, fit dans l'estaminet une entrée majestueuse. *Il aperçut le nègre.*

« Nom de D..., tonna-t-il, un moricaud ici, un juif ; ah non. Et vous admettez ça chez vous », ajouta-t-il, en s'adressant au patron épouvanté.

« Monsieur, fis-je, si la présence du nègre vous incommode, il faut aller ailleurs ».

« Tonnerre, clama l'homme à la pelisse, vous avez le toupet de plaider la cause d'un nègre ; vous êtes donc juif, vous aussi ? »

Et l'antisémite fonça sur le nègre qu'il abattit *d'un coup de poing en pleine face.*

On dut se précipiter sur le forcené qui, maintenu par trois consommateurs, hurlait toujours : Mort aux juifs ! On l'entraîna.

— Quelle est cette brute ? dis-je au cabaretier.

« C'est un monsieur très bien, modula-t-il. Il est très considéré. Il possède deux grandes maisons. Et il hait les juifs. Que voulez-vous ! »

LES SUITES D'UN INCENDIE

C'est avec plaisir que nous relations récemment la célérité et l'habileté avec lesquelles opérèrent nos pompiers lors de l'incendie du peignage de la Tossée. Jeudi matin, le commandant de la compagnie des sapeurs pompiers a reçu la lettre suivante :

« Nous nous faisons un devoir d'exprimer notre chère reconnaissance à la section accourue pour combattre l'incendie qui a éclaté dans notre établissement et de la féliciter vivement de l'activité et du courage dont elle a donné une nouvelle preuve en cette circonstance.

En témoignage de notre satisfaction, nous avons l'honneur de vous faire remettre la somme de 150 francs pour être versée à la caisse du corps.

Veuillez agréer, etc.

Pour le peignage de La Tossée, l'un des directeurs gérants,

M. DRUBROT.

LES POIVROTS

Elie D..., né à Paris en 1877, tisserand au Touquet, à Wattrelos, s'est présenté jeudi soir au poste de police et y a demandé un billet de logement. Il était ivre et fut incarcéré.

Dans la même soirée, l'agent Wibaux a *arrêté une habituée des estaminets de Roubaix*, Tourcoing et environs, Adolphine A..., née le 6 mai 1855, couturière à Roubaix, rue Solférino.

Charles B..., rue de Courtrai, 306, s'était endormi, après boire, sur un trottoir. Des agents l'aperçurent et le réveillèrent. Puis ils le conduisirent au poste où on l'hospitalisa.

— Clémence R..., 57 ans, journalière au Sapin-Vert, a été arrêtée et incarcérée dans la soirée de vendredi.

LUMINOL Savon donnant au Linge une blancheur éclatante

ENLEVEMENT D'UNE BALADEUSE

La nuit dernière, un inconnu a enlevé une baladeuse appartenant à Augustin Bouch, coursier, et remisée près de la gare.

LES LAPINS DE M. PATERNOTRE

Des rôdeurs ont pénétré dans la cour de M. Charles Paternotre, marchand de légumes, rue de Bouvet et y ont dérobé 6 lapins couleur beige zébré de noir.

TOMBE D'UNE ECHELLE

Un ouvrier de la maison Alphonse Pollet, 47, rue Soufflot, M. Henri Lienaert, 47 ans, mécanicien, 357, rue du Blanc-Seau, est tombé d'une *échelle, vendredi matin* ; dans sa chute, il s'est contusionné à la cuisse gauche, à la région gauche du thorax, et a eu la neuvième côte gauche abîmée.

20 jours de repos lui ont été prescrits.

ETAT CIVIL

de TOURCOING du 10 janvier 1908

Naissances. — Delbecq Marthe, rue de Séville, 29. — Vanderstichel Gérard, rue Jacquart, 26.

Décès. — Tiberghien Adèle 84 ans, rue Saint-Louis, 7. — Deschamps Elise, 26 ans, sans profession, rue des Archers, 29. — Béhague Marie, 37 ans, sans profession, rue Debuchy, 18. — Walcamps Elise, 65 ans, sans profession, rue du Clinquet, 77.

Lille

Les legs Desmet

Ainsi que nous l'avons fait prévoir hier une partie de l'héritage de M. Desmet a été destinée à une autre œuvre charitable que le Bureau de Bienfaisance.

Nous recevons, en effet, du Bureau de bienfaisance, la communication suivante :

« Nous sommes heureux d'apprendre que M. Desmet n'a pas oublié les Hospices de Lille dans ses libéralités.

» Il met à la charge de son légataire universel la fondation de vingt lits à l'hospice Comtesse, soit un capital d'environ quatre cent cinquante mille francs ».

» En ce qui concerne cette fondation de lits à l'Hospice Comtesse, M. Desmet désire que les vingts lits soient placés dans une salle *spéciale* qui porterait son nom ».

Ainsi que nous l'avons annoncé, c'est aujourd'hui samedi à onze heures du matin, qu'ont lieu les funérailles solennelles de M. Desmet.

L'assemblée aura lieu au siège de l'administration du bureau de bienfaisance 29, rue des Fossés, à 10 heures 3/4.

Les sapeurs-pompiers formeront la haie et la musique prendra la tête du cortège.

Les coins du poêle seront tenus par MM. Crépy-Saint-Léger, adjoint à l'Assistance publique; Duburcq, adjoint, ami de la famille ; Herland, administrateur du Bureau de bienfaisance, et Piolaine, administrateur des Hospices.

Derrière le corbillard viendront MM. Vincent, préfet du Nord; Ch. Delesalle, maire de Lille; Lemay, vice-président des Hospices; Titren, vice-président du Bureau de bienfaisance; le conseil municipal, la commission administrative du Bureau de bienfaisance et celle des Hospices, puis ensuite la famille.

Le cortège suivra les rues des Fossés de la Vieille-Comédie, Jean-Roisin, Nationale, Grande-Place, rues des Manneliers, Faidherbe, du Priez et parvis Saint-Maurice.

Après la cérémonie, le cortège suivra les rues de Paris, des Ponts-de-Comines, de Roubaix, et de là au cimetière de l'Est.

Un seul discours sera prononcé par M. le maire de Lille.

UNE EXPLOSION RUE MANUEL

Dans l'après-midi d'hier, *vers trois heures* une violente explosion mettait en émoi les voisins du numéro 105 de la rue Manuel où habite Mme veuve Léon.

Des ouvriers recherchaient une fuite de gaz, dans le couloir de cet immeuble, lorsque soudainement une flamme jaillit suivie d'une explosion.

Sous la violence du déplacement de l'air, une partie du plafond s'effondra, et un commencement d'incendie se déclara.

Les flammes gagnèrent le premier étage qui fort heureusement eut peu à souffrir. Les rideaux et les boiseries seuls furent quelque peu endommagés.

Les ouvriers aidés de voisins eurent rapidement raison de ce commencement d'incendie. Les dégâts sont insignifiants.

L'ENFANT ECRASÉ PAR LE TRAIN

Dans la matinée de vendredi, le corps du jeune Alphonse Bécourt, *victime du terrible* accident que nous avons relaté dans notre précédent numéro, reconnu par le père a été reconduit au domicile de la famille, rue de Bône.

M. Villon, commissaire de police du 5e arrondissement qui poursuit activement son enquête aux fins d'établir les responsabilités, a délivré le permis d'inhumer.

La date des obsèques de l'infortuné bambin n'est pas encore fixée.

STUD-BOOK DU CHEVAL DE TRAIT DU NORD

La commission technique du stud-book opérera dans la première quinzaine de février prochain sa tournée annuelle d'inscription *des juments et étalons de la race du* cheval de trait du Nord.

Les éleveurs qui désireraient solliciter l'inscription de juments ou d'étalons devront adresser leur demande ou la renouveler s'ils l'ont déjà formulée avant le 25 janvier délai de rigueur, au siège de la Société, 36, place du Théâtre, Lille.

Des avis personnels leur seront envoyés *pour leur faire connaître le lieu, le jour et* l'heure où la commission procédera à l'examen de leur animaux.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

QUIEVRECHAIN

CEST POUR L'ENFANT. — Roger Pierre, verrier, avait giflé sa petite fille. La femme défendit sa progéniture, une scène s'ensuivit et le mari, au cours de celle-ci, eut le tort de frapper dans l'œil sa moitié.

La gendarmerie a constaté le délit.

MARQUETTE-EN-OSTREVENT

LES ECUMEURS DE BASSES-COURS. — A la ferme Lefebvre, 25 poules ont été enlevées par d'audacieux malfaiteurs qui ont dû pénétrer à l'aide d'une fausse clé, dans le poulailler.

BRUILLE-NOTRE-DAME

PRECOCE CAMBRIOLEUSE. — La veuve Deloffre, marchande de sable, s'étant absentée un peu, en rentrant, elle trouva la fenêtre de sa chambre ouverte et le tiroir de son buffet, contenant 3 fr. 60, vide.

Son petit garçon lui raconta que l'auteur du vol était la jeune Lannoy Marie, 10 ans, qui avait escaladé la fenêtre, pris la clef et ouvert le tiroir.

La volée se rendit chez le père Lannoy qui l'accueillit fort mal et lui aurait donné un coup de pied.

Quant à Marie, elle finit par avouer et remit 0 fr. 60 qui lui restaient de son butin.

La gendarmerie enquête.

LA FRANCISCAINE

Mères de familles prévoyantes qui désirez des enfants robustes et vigoureux, à l'abri du rachitisme, donnez-leur la FRANCISCAINE, farine très nourrissante et supportée par les estomacs les plus délicats. Prix : 1 fr. 60. Dépôt : Grande Pharmacie de France, 1, rue Faidherbe, Lille. 4679.4

PAS-DE-CALAIS

Béthune

Suicide d'une femme

Hier matin, on a retiré du canal le cadavre d'une nommée Adèle Duhamel, âgée de 45 ans, journalière. On croit à un suicide.

Lens

AU VOLEUR. — Un sieur Polydore Lalé, domestique au service de M. Vanlerbecke, marchand de chaises, à Halluin, était venu avant-hier à Lens, avec une voiture chargée de chaises. Dans la soirée, il vint remiser son attelage rue de Lille et s'en fut coucher. Hier matin il eut la désagréable surprise de constater qu'on lui avait soustrait dix de ses chaises, valant au total environ trente francs.

Il a porté plainte à la police qui a ouvert une enquête.

LIEVIN

Voleur en fuite

M. Lefebvre, commissaire de police, accompagné de plusieurs agents, s'est rendu route de Bully-Grenay, à l'effet de faire une perquisition dans une maison isolée, habitée par un nommé Emmanuel Sonneville, âgé de trente ans, et une femme avec qui il vivait maritalement.

A l'arrivée de la police, Sonneville qui était soupçonné d'être l'auteur de plusieurs vols commis dans la région prit la fuite et ne put être retrouvé.

La perquisition a amené la découverte de divers outils et objets volés dans les chantiers en construction des mines.

On a également trouvé une peau de mouton enfouie dans le jardin et un mouton mort dans le puits dont l'eau est contaminée.

Sonneville qui ne travaillait pas, vivait cependant largement.

La police le recherche, mais comme il est *belge, il est probable qu'il aura déjà regagné son pays d'origine.*

MONTIGNY-EN-GOHELLE

Audacieux cambriolage

De hardis malfaiteurs ont cambriolé le bureau de la brasserie Deglave à Montigny-en-Gohelle. C'est un journalier, M. Victor Wannepain qui, en arrivant à son travail à 6 h. du matin, s'aperçut que la grand'porte de la cour était ouverte ainsi que la fenêtre du bureau qui donne dans cette cour. Il prévint le maître-brasseur François Mariage qui se rendit immédiatement au bureau et constata qu'au moyen de pesées exercées sur le châssis, des malfaiteurs avaient fait sauter la targette de la fenêtre qu'ils avaient alors facilement ouverte. Une fois dans la place ils fracturèrent les tiroirs, mais ceux-ci ne contenaient que des papiers que les malan*drins éparpillèrent un peu partout.* N'ayant rien trouvé à leur convenance, c'est-à-dire de l'argent, messieurs les cambrioleurs qui avaient allumé pour s'éclairer dans leur besogne une lanterne qui sert habituellement aux ouvriers *de la brasserie, se retirèrent* sans rien emporter.

Pour pénétrer dans la cour, ils avaient, toujours à l'aide de leur pince-monseigneur, brisé les pènes des serrures de la grand'porte. Ils sont repartis par le même chemin.

La gendarmerie a immédiatement ouvert une enquête, mais ses recherches sont jusqu'ici restées sans résultats.

FOUQUIERES-LEZ-LENS

CAMBRIOLAGE. — L'avant-dernière nuit, des malfaiteurs restés inconnus, après avoir coupé une vitre se sont introduits dans le magasin de M. Legrand, marchand d'étoffes. Ils ont enlevé une quantité considérable d'é*toffes et de rouenneries. Pour emporter leur* larcin ils ont renversé un sac de pommes de terre et ont mis dedans leur butin.

Le montant de ce vol est évalué à 1500 francs.

PRESCRIPTION POUR LES MALADIES DES REINS

Une douleur aigue dans la partie inférieure du dos, le matin en se levant, est un signe certain d'une affection du rein. Ne négligez point ce signe, mais essayez le remède ci-après, recommandé du reste par une haute autorité médicale : Sirop de citron, 80 grammes ; Karox composé, 30 grammes, infusion de Buchu pour faire 500 grammes. En prendre deux cuillerées à soupe après chaque repas et le soir en se couchant. N'importe quel bon pharmacien vous fera cette préparation. Avoir bien soin d'employer les substances aux doses prescrites.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Exploits de fêtards

Le 4 novembre, vers 10 heures du soir, un trio joyeux déambulait dans la rue de la Gare, à Roubaix. Les verbes étaient hauts, les rires rabelaisiens et claironnants, tant et si fort que trois jeunes ouvriers qui passaient s'approchèrent des gais compères en demandant selon la formule : « Dites-nous ce qui se passe, qu'on rie aussi. »

La chose fut mal prise des messieurs distingués que le vin avait fait braves et qui ne pouvaient admettre une telle familiarité.

L'un d'eux, Martinage Léon, 33 ans, négociant, rue Blanchemaille, sortit de sa poche un revolver, menaçant de brûler la g... au premier qui aurait bougé, puis passant sa mitrailleuse dans l'autre main, il saisissait un casse-tête et d'un coup bien appliqué en plein front envoya sur le pavé Georges Kindt, 16 ans, serrurier à Croix, qui resta dix minutes évanoui sur le trottoir.

Les compagnons du jeune blessé étaient si peu apaches et tout le contraire de gens violents qu'ils ne pensèrent même pas à châtier, comme il l'eût mérité, l'auteur de ce beau coup. Ils en laissèrent le soin au tribunal et firent bien.

Malgré les dénégations, démenties par les témoignages de Martinage, le tribunal le condamne à 20 jours de prison, 200 fr. d'amende, plus au paiement d'une somme de 150 francs à titre de dommages et intérêts vis-à-vis de Kindt, la victime de cette agression.

UN DRAME... SOUS UN CRANE

Comment autrement qualifier ce qui se passa dans l'esprit de M. l'abbé Paul Delaeter, de Croix, lorsqu'il fit, sans rire, le récit des faits suivants :

Accompagné de douze jeunes gens, précédés d'un drapeau, il passait le 4 novembre rue de l'Epeule, à Roubaix. Lui et son troupeau furent assaillis, battus, mis en déroute, contraints de chercher le salut de leur corps (celui de leur âme étant assuré) par deux individus.

Cela sentait trop l'exagération, peut-être involontaire ; le tribunal et le simple bon sens réduisent cela à de justes proportions.

Goguenards, les frères François et Jean Demaecker regardaient passer la sainte phalange. Un mot fut lancé, puis un coup de poing, puis un coup de bâton de l'abbé qui atteignit Jean, un coup de hampe du sacré drapeau qui frappe François Demaecker. Les agresseurs, vu leur nombre et les coups portés et reçus, ont plutôt l'air d'être les battus. Ainsi le comprend le tribunal qui condamne Jean Demaecker à 25 fr., son frère à 16 fr. d'amende.

APRES LE VOTE

Une bagarre éclatait le soir du 28 juillet, à la sortie de la salle du scrutin, dans l'escalier et la cour de la mairie de Comines.

M. A. Froidure, brasseur, fut frappé et blessé au visage, puis roulé dans la boue. Le commissaire de police intervenant, sans écharpe et sans garde, fut à son tour houspillé.

On poursuit et l'on condamne comme auteurs de ces faits : Milleville Henri, 29 ans, maçon, et Beuscart Henri, 45 ans, ourdisseur, à 50 francs d'amende ; Villers Désiré, 29 ans, cordier, 25 fr. d'amende ; Vanderbecke Achille, 20 ans, journalier, 16 fr. d'amende.

IMPRUDENCE. — Le 14 novembre, tournant au grand trot le coin de la rue Molière, à Roubaix, Floris Florin, 35 ans, domestique à Tourcoing, renversa M. F. Saverys, mécanicien à Wattrelos, qui avec sa bécane roula sous le camion et se fit une entorse.

L'imprudent charretier est condamné à 30 fr. d'amende.

LES FRAUDES ALIMENTAIRES. — Pour avoir vendu du vinaigre d'alcool additionné d'eau alors que ses pancartes annonçaient « vinaigre de vin garanti », 50 francs d'amende sont infligés à Vanderbecken Augustin, 43 ans, épicier au coin des rues du Calvaire et des Poutrains, à Roubaix.

DU CALME. — 25 francs avec sursis à Vanguchten Henri, demeurant rue Perrot, à Roubaix, qui, à maintes reprises, « corrigea » sa femme avec plus de violence qu'il ne convenait.

RIEN NE VAUT L'EXPÉRIENCE

La grande renommée de la Tisane américaine des Shakers est basée sur l'expérience de milliers d'hommes et de femmes qu'elle a guéris de mauvaises digestions, de la bile, de la constipation, des maux de tête, de l'insomnie, de la dépression nerveuse, de l'anémie et des autres maladies qui proviennent de l'estomac, du foie et des reins. Composée au moyen de racines et d'herbes, la Tisane américaine des Shakers contient des ferments digestifs et des toniques pour l'estomac, le foie et les reins. Ces éléments la rendent inestimable pour tous ceux qui par suite de conditions ambiantes défavorables, d'occupations sédentaires, de surmenage, de modifications climatériques, ont perdu la vitalité que seule peut engendrer une bonne alimentation convenablement digérée. Lorsque les mauvaises digestions vous torturent, de telle sorte que vous ne pouvez plus ni manger ni travailler, ni penser ni dormir, essayez de suite la Tisane américaine des Shakers. Dix mille personnes peuvent vous certifier que la Tisane américaine des Shakers guérit les mauvaises digestions, car elle les a guéries. Tirez profit de leur expérience.

Mme Marie Legros, demeurant 51, rue Saint-Blaise, 20e arrondissement, Charonne, Paris, nous a écrit plusieurs lettres décrivant le soulagement que son mari et elle-même ont obtenu en faisant usage de la Tisane américaine des Shakers. Elle s'y exprime comme suit : « J'étais en proie à la dyspepsie, je ne pouvais digérer les aliments et je souffrais aussi de la constipation, accompagnée de douleurs à l'estomac et à la poitrine. Votre Tisane m'a fait renaître à la vie et m'a donné de nouvelles forces. »

Demandez à M. Oscar Fanyau, pharmacien à Lille, sa brochure gratuite.